



Mairie  
**d'OYEU 38690**  
Tél : 04 76 06 63 56

## COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MARS 2021 A 20H00 :

Date de convocation du Conseil municipal le : 12/03/2021.

### **PRESENTS :**

Jean-Noël PIOTIN, Christophe BENOIT, Évelyne DUVERT, Gilles RUILLERE, Philippe MOUTINHO, Nathalie BEAUJEAN, Jean-Marc VALLET, Brigitte AUBERT, Ingrid SANFILIPPO, Christelle MEYER, Laurent GREYNAT.

### **EXCUSES :**

Serge BARANIECKI donne pouvoir à Jean-Marc VALLET, Cécile MEYER à Évelyne DUVERT, Jérôme PECQUET à Christophe BENOIT et Marie-Hélène PILOT à Nathalie BEAUJEAN.

La Séance commence à 20h00.

Évelyne DUVERT est désignée secrétaire de séance.

### Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 11 mars 2021 :

Observation de Jean-Marc Vallet, concernant la demande de PC pour l'extension de la cantine, qui souhaite que soit rajouté à ce compte rendu : « Mme Ronco a émis un avis défavorable du PC d'extension de la cantine car l'enrochement prévu du talus est d'une hauteur supérieure à la norme maximale tolérée dans le PLUI. Pour valider le PC, Mr le maire devra joindre au dossier un courrier précisant qu'il déroge au règlement du PLUI sur ce point. »

Réponse de Christophe Benoit : il n'y a pas eu refus, mais une demande de pièces complémentaires.

Le compte rendu du 11 mars 2021 sera modifié en conséquence.

Jean-Marc Vallet demande également que soit rédigé un compte rendu de la présentation de Mr Valtat. Ce dernier ne nous a pas fait parvenir le document de synthèse de sa présentation, dès réception de celui-ci le compte rendu sera fait.

Débat sur l'affichage des comptes rendus/procès-verbaux des conseils municipaux : Seules les délibérations doivent être affichées.

Présents : 11          Votants : 11          Pour : 11          Contre : 0          Abstentions : 0

Le compte rendu du 11 mars 2021 est approuvé, selon les modifications énoncées.

**1. Approbation du compte de gestion 2020 :**

**Dressé par Monsieur Jean-Claude LEPARQUOIS, Receveur municipal.**

Le Conseil municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les résultats du compte de gestion sont identiques à ceux du compte administratif.

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> Janvier 2020 au 31 Décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Présents : 11                      Votants : 15                      Pour : 15                      Contre : 0                      Abstentions : 0

**2. Approbation du compte administratif 2020 :**

Le Conseil municipal réuni sous la présidence de Christophe BENOIT 1<sup>er</sup> Adjoint, examine le compte administratif du budget communal 2020 qui s'établit ainsi :

**Fonctionnement**

Excédent de clôture :                      **426 794 ,66 €**

**Investissement**

Excédent de clôture :                      **46 425,07 €**

Reste à réaliser recettes :                      **283 055,00 €**

Reste à réaliser dépenses :                      **421 400,00 €**

Besoin de Financement :                      **91 919,93 €**

Hors de la présence de Monsieur Jean-Noël PIOTIN, Maire, le Conseil municipal, après avoir délibéré, APPROUVE le Compte Administratif du Budget communal 2020 présenté ci-dessus.

Présents : 11                      Votants : 14                      Pour : 11                      Contre :3                      Abstentions :0

**3. Affectation du résultat 2020 :**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Jean-Noël PIOTIN, Maire,

Après avoir approuvé le Compte administratif de l'exercice 2020, le 18 mars deux mille vingt et un ;

-statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement à la clôture de l'exercice 2020,

-constatant que le Compte administratif présente un excédent de fonctionnement de **426 794,66 €** et un **besoin de financement en investissement de 91 919, 93 €**

Le conseil municipal DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement 2020 au Budget primitif 2021 comme suit :

<u>Fonctionnement :</u>	
Cpte 002	<b>334 874,73 €</b>
<u>Investissement :</u>	
Cpte 10 68	<b>91 919,93 €</b>

Présents : 11

Votants : 15

Pour : 12

Contre : 3

Abstentions : 0

#### **4. Vote du Budget primitif 2021 :**

VU les articles L.2311-1, L.2312-1 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs au vote du budget primitif,

VU l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget principal de la commune d'Oyeu,

CONSIDERANT le projet de budget primitif de l'exercice 2021 présenté par Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, décide d'adopter le budget primitif de l'exercice 2021 tel que décrit dans le document annexé et conformément aux tableaux ci-dessous :

### **BUDGET PRINCIPAL – EQUILIBRE GENERAL :**

#### **FONCTIONNEMENT – REPARTITION PAR CHAPITRE**

		<b>Dépenses</b>
011	Charges à caractère général	274 750,00 €
012	Charges de personnel	301 180,00 €
014	Atténuations de produits	3 000,00 €
022	Dépenses imprévues	47 090,92 €
023	Virement à la section d'investissement	196 357,79 €
042	Opération d'ordre entre section	9526,02 €
65	Autres charges de gestion courante	101 000,00 €
66	Charges financières	19 500,00 €
67	Charges exceptionnelles	2 000,00 €
	<b>TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>954 404,73 €</b>
		<b>Recettes</b>
002	Excédent de fonctionnement 2019	334 874,73 €
13	Atténuations de charges	3 200,00 €
70	Produits de services, du domaine et ventes	73 230,00 €
73	Impôts et taxes	403 000,00 €
74	Dotations et participations	127 600,00 €
75	Autres produits de gestion courante	11 700,00 €
77	Produits exceptionnels	800,00 €
	<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>954 404,73 €</b>

Le budget de fonctionnement s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 954 404,73 €.

## INVESTISSEMENT – REPARTITION PAR CHAPITRE

		Dépenses
10	Taxe d'aménagement	1 200,00 €
16	Remboursement d'emprunts	62 000,00 €
20	Concessions et droits similaires	5 600,00 €
21	Immobilisations corporelles	351 800,00 €
23	Immobilisations en cours	369 400,00 €
	<b>TOTAL DÉPENSES INVESTISSEMENT</b>	<b>790 000,00 €</b>
001	Excédent d'investissement reporté	46 425,07 €
021	Virement de la section de fonctionnement	196 357,79 €
040	Opérations d'ordre entre section	9526,02 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	111 919,93 €
13	Subventions d'investissement	425 771,19 €
	<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>790 000,00 €</b>

Le budget d'investissement s'équilibre en recettes et en dépenses pour la somme de 790 000,00 €.

Présents : 11

Votants : 15

Pour : 12

Contre : 3

Abstentions : 0

### QUESTIONS DIVERSES :

#### Foyer :

Actuellement la mairie a un contrat avec Primagaz depuis plus de 5 ans (coût de la tonne de gaz : 1650 € pour une consommation annuelle de 2 tonnes).

M. Le Maire a présenté un devis de la société Vito gaz qui a passé un accord avec l'AMF (Association des Maires de France) : coût de la tonne de gaz : 891 €, location de la cuve : 50 €/an, maintenance : 50 €/an avec un prix garanti 3 ans.

Au regard de ces tarifs proposés, accord unanime des membres du Conseil Municipal pour changer de fournisseur.

#### Elagage :

Suite à un mail de Mme Ibanez, fille de Mme Dalpoz, concernant des arbres non entretenus (et gênant le voisinage) situés sur la parcelle n° 711 chemin de Moine Mort, appartenant à Mr Bruno Blanchet, un courrier va lui être adressé afin qu'il procède à l'élagage de ces arbres.

#### GAEC des Franchises :

Un courrier va être envoyé aux exploitants pour leur demander de se mettre en conformité concernant l'élevage (les documents seront transmis à la DDT et à l'ARS.)

#### Commémoration du 19 mars :

La commémoration aura lieu à 17h30 en présence uniquement du maire, des adjoints, du président de la FNACA et du porte-drapeau.

#### Compte-rendu de la réunion AGOR Bievre Est (Administration Générale et Optimisation des Ressources)

La DSC (Dotation Solidarité Communautaire) est reconduite en 2021.

Les bases d'imposition adoptées :

-Taxe habitation (résidences secondaires) : augmentation de plus de 1%.

-Autres taxes : augmentation + 1.8 %.

-Ordures ménagères : augmentation 3.5 %.

**Compte-rendu réunion Cohésion sociale et animation du territoire** (Dominique Roybon, Grégory Cesbron, Ingrid Sanfilippo, Nathalie Beaujean, Evelyne Duvert) :

-Rappel de la politique sociale et culturelle.

-Recensement des besoins sociaux et culturels de la commune

-Principaux thèmes abordés : point bibliothèque, démarches culturelles dans le village, familles en difficulté, transport pour déplacements vers les activités, Espace de Vie Sociale....

L'accent est mis sur le manque de communication de la CCBE pour repenser l'offre à destination des jeunes.

**Avancement des travaux :**

Commerce : les menuiseries sont posées.

Foyer : les travaux sont terminés, on attend la livraison du mobilier (tables, chaises).

Une révision du règlement d'utilisation des salles communales est à envisager.

**Fermeture du réservoir d'eau au bas Verney :**

Jean-Marc Vallet : « les agriculteurs l'utilisant, la décision de le fermer n'a-t-elle pas été prise hâtivement ? Au regard des problèmes d'eau sur la commune est-il opportun de le fermer ? »

Réponse de Christophe Benoît : « il y a un problème de prolifération du moustique-tigre (présence avérée dans le département). Soit on ferme le réservoir soit on le couvre (pour info le coût des fournitures uniquement est de 3600 à 4000 €) »

**Instruction des permis de construire par Bièvre Est :**

Jean-Marc Vallet et Brigitte Aubert déplorent que, lors de la venue de Mr Valtat le 11/03, un changement de prestataire pour l'instruction des PC a été évoqué sans en avoir été avertis auparavant.

Réponse de Christophe Benoît : rien n'est acté, c'est une piste à étudier sachant que le coût est de 5000 €/an.

Ingrid Sanfilippo fait remarquer que Mr Valtat attend le retour des communes sur ce sujet.

**Fin de séance 21h18, prochaine réunion jeudi 15 avril 2021 20h00.**